

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.71/06.20

Objet : Personnel municipal – Budget Ville
Tableau des effectifs 2020 – Modifications

Délibération n°: D.71/06.20

**Objet : Personnel municipal – Budget Ville
Tableau des effectifs 2020 – Modifications**

Madame le Maire indique que l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le tableau des effectifs du personnel municipal 2020 doit être modifié afin de tenir compte des promotions internes, des avancements de grade et suite à examen professionnel ainsi qu'une création de poste suite à un départ à la retraite pour l'année 2020.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel municipal 2020 pour prendre en considération la création de postes dans le cadre des promotions internes, des avancements de grade et suite à examen professionnel ainsi qu'une création de poste pour l'année 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau des effectifs 2020 comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

Dans le cadre des promotions internes :

GRADE	POSTES A CREER
<i>Filière technique :</i> (CAP du 02/03/20) ▪ Agent de maîtrise, suite examen professionnel (catégorie C)	1

Délibération n°: D.71/06.20

**Objet : Personnel municipal – Budget Ville
Tableau des effectifs 2020 – Modifications**

Dans le cadre du tableau des avancements de grade :

GRADE	POSTES A CREER
<p><i>Filière administrative :</i> (CAP du 03/03/20)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédacteur principal 1^{ère} classe (catégorie B) 	1
<p>(CAP du 02/03/20)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adjoint administratif principal 1^{ère} classe (catégorie C) ▪ Adjoint administratif principal 2^{ème} classe (catégorie C) 	3 1
<p><i>Filière animation :</i> (CAP du 02/03/20)</p> <p>Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe (catégorie C)</p>	1
<p><i>Filière technique :</i> (CAP du 02/03/20)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adjoint technique principal 1^{ère} classe (catégorie C) ▪ Adjoint technique principal 2^{ème} classe (catégorie C) 	5 1

Dans le cadre du tableau des avancements de grade suite à examen professionnel 2020 :

GRADE	POSTE A CREER
<p><i>Filière technique:</i> (CAP du 02/03/20)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adjoint technique principal 2^{ème} classe, suite examen professionnel (catégorie C) 	1

Délibération n°: D.71/06.20

**Objet : Personnel municipal – Budget Ville
Tableau des effectifs 2020 – Modifications**

Dans le cadre d'une création de poste suite à un départ à la retraite :

GRADE	POSTE A CREER
<i>Filière médico-sociale</i> ▪ ATSEM (catégorie C)	1

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

